

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2011

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. RAFEL Jean-Serge, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, M. ROBINEAU Jean-Noël, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme LE BRIS Joëlle (*pouvoir à M. BISSON*), M. GAUTHIER Robert, Mme BABY Claudine, Mme THIBAUT Christine (*pouvoir à M. CHAUVEL*), Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, M. DEJUST Jean-François, Mme LOISEAU Sandrine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. Monsieur Jean-Jacques REUILLON est nommé secrétaire.

Assistait également à cette séance, **Monsieur Thierry LAMBERTON**, représentant le Cabinet TOPOLIGER, chargé de l'élaboration de la révision du P.O.S. / P.L.U.

POINT I – RENTREE SCOLAIRE 2011 – 2012

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspection Académique ayant pour objet l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle Jeanne-Lecourt de Bléré.

L'Inspection Académique rappelle que la Collectivité doit toujours être consultée sur toute mesure de carte scolaire et demande au Conseil Municipal de se prononcer avant le 20 mai sur cette ouverture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet donc un avis favorable à la création d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle de Bléré.

POINT II – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par décision du Conseil Municipal, le Plan d'Occupation des Sols a été mis en révision le 15 février 2007 pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

Après la phase d'élaboration et de concertation, le document a été arrêté le 28 juillet 2010.

Il a ensuite été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées « P.P.A. » (3 mois).

Les observations ont été annexées à l'enquête publique qui s'est déroulée durant un mois, du 10 janvier 2011 au 11 février 2011.

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 28 février 2011 en émettant un avis favorable, assorti de recommandations.

Ont été présentés :

- le rapport d'enquête du Commissaire-Enquêteur ainsi que son avis motivé,
- l'examen des observations faites pendant l'enquête publique, établi par le Cabinet Topoliger, comportant :
 - . un préambule,
 - . les remarques émanant du public,
 - . les observations répertoriées émanant du public et des personnes publiques associées ou Consultées,
 - . les observations de la Mairie de Bléré
 - . les observations des P.P.A. et les réponses portées par la Commune de Bléré.

Les plans ont été affichés dans la salle du Conseil Municipal et le dossier déposé pour consultation par les élus.

* M. le Maire rappelle tout l'historique du travail effectué depuis la mise en révision du P.L.U. prescrite par délibération du 15 février 2007.

Il précise que le projet avait fait l'objet d'un premier arrêt le 21 octobre 2010 et que, lors de la consultation des Personnes Publiques Associées, le Préfet avait fait des observations qu'il était nécessaire d'intégrer au projet.

Les observations portaient sur 3 points :

- Ressource en eau potable,
- Problèmes liés à la future Zone d'activités de Sublaines
- Développement urbain.

Une fois le projet revu, il a été de nouveau arrêté le 28 juillet 2010 et soumis aux Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier 2011 au 11 février 2011.

Le commissaire-enquêteur a établi son rapport. Il l'a remis au Maire le 28 février 2011. Ensemble, ils ont évoqué dans le détail, les réponses apportées aux observations individuelles ainsi que l'extension de la future zone d'activités de Sublaines vers le Bois Gaulpied.

M. CHAUVEL a ensuite pris la parole pour apporter quelques précisions sur le déroulement de la procédure et le travail effectué par la commission et le Cabinet Conseil Topoliger.

Après ces explications, le Maire a demandé aux membres présents s'ils avaient des questions.

Aucune question n'a été posée.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Avant de clôturer la séance, le Maire a remercié l'ensemble des élus et des administratifs pour l'excellent travail réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.